

S'inscrire sur les listes électorales

Pour voter à Alès, il faut être inscrit sur les listes électorales et remplir certaines conditions.
L'inscription requiert une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

- Si vous allez avoir 18 ans avant le 28 février prochain : vous serez inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen lors de votre seizième anniversaire.
- Vous avez changé de nom durant l'année, signalez-le soit au service « Elections » de la mairie d'Alès, soit à la mairie de son domicile, muni(e) d'un justificatif (livret de famille, ordonnance du juge).
- Vous avez changé d'adresse sur la commune ou vous arrivez à Alès.
- Vous avez acquis la nationalité française.

Quand s'inscrire ?

Il est nécessaire de s'inscrire avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

La carte électorale est envoyée aux nouveaux électeurs l'année suivant leur inscription et à tous les électeurs lors des refontes.

En cas de perte, aucune nouvelle carte ne sera rééditée. Une pièce d'identité suffit pour voter.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- un justificatif d'identité en cours de validité : carte d'identité, passeport (document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française) ou tout autre document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition, bulletin de salaire, titre de pension mentionnant l'adresse.

Où faire la demande ?

- au guichet : soit au service « Elections » de la mairie d'Alès, soit à la mairie de son domicile
- par correspondance : en téléchargeant le formulaire d'inscription, en suivant le lien ci-dessous :
[Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales pour les citoyens français](#)
retournez le accompagné d'une copie des justificatifs d'identité et de domicile au service « Elections ».
- par Internet : www.service-public.fr

Service Élections

Adresse

Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30100 Alès

Horaires

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone

04 66 56 10 62

Courriel

elections@ville-ales.fr

Service en ligne

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

[Accéder au service en ligne](#)